ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 73432

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos de la situation des caisses d'allocations familiales et notamment sur les vives inquiétudes exprimées par le conseil d'administration de la fédération des CAF du Pas-de-Calais. Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion, des négociations ont lieu tous les quatre ans entre la Caisse nationale des CAF et les pouvoirs publics afin de déterminer les engagements de service, les orientations nationales d'Action sociale et les moyens alloués à la gestion et à l'action sociale de ce service public de proximité. Or au cours de la dernière réunion qui s'est tenue le 5 juillet, le Fonds national d'action sociale a été remis en cause alors qu'il permet le fonctionnement de nombreuses structures locales telles que crèches pour lesquelles 15 000 places supplémentaires vont être créées, haltes-garderies, centres sociaux et de loisirs. Il a été également question d'une réduction drastique d'effectifs avec un remplacement pour deux départs en retraite. Les 123 CAF supportent aujourd'hui un accroissement de leur activité avec la mise en oeuvre de la prestation d'accueil jeune enfant, la décentralisation du RMI et le traitement de 450 000 nouveaux allocataires, dossiers gérés auparavant par la fonction publique. De surcroît, comme la plupart des entreprises, les CAF vont devoir assurer le renouvellement de leurs effectifs dû en grande partie au « papyboom » et devront faire face à une demande croissante de leurs services par les usagers. La recherche de maîtrise des coûts, qui n'est pas contestable, bien au contraire, ne doit pas ôter aux organismes le fait qu'ils ont su depuis vingt ans contribuer à une constante amélioration de la qualité du service, avec des moyens contraints, tout en promouvant une action sociale performante. Sachant que les coûts de gestion et les moyens de l'action sociale ne représentent successivement que 3 et 6,7 % de la dépense globale des prestations, il lui demande de lui préciser ses intentions quant à ces mesures pénalisantes pour le service public de proximité.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature, le 26 juillet 2005, de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Ainsi, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmentent de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Aucune baisse n'est enregistrée sur les autres enveloppes du FNAS. À titre d'exemple, celle consacrée aux contrats temps libre augmentera de plus de 90 % entre 2004 et 2008, soit une augmentation moyenne annuelle de 17,42 %. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements sont tenus et intégrés dans la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les engagements contractuels des CAF ne seront donc pas remis en

cause. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle. En outre, la convention permettra au réseau des caisses d'allocations familiales d'offrir un service de qualité aux familles allocataires en facilitant l'accès aux droits, en améliorant l'accueil et les délais de réponse. Ainsi, 2 100 personnes seront recrutées sur la période 2005-2008, ce qui correspond au non-remplacement de 900 agents partant à la retraite.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73432
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8503
Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 325